
Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

Fin d'une tentative de conciliation

Laurent Jestin , le mercredi 10 novembre 2021

Réflexions autour de l'article 1er du récent motu proprio Traditionis custodes, qui affirme que la liturgie élaborée en 1969-1970 est « la seule expression de la lex orandi du rite romain »

Le mercredi 10 novembre 2021 à 22:02 . Classé dans [Numéro 153](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.